

Observations émises lors de l'enquête publique
du 11 septembre 2006 au 13 octobre 2006

DATE	NOM	OBSERVATIONS
17/09/2006	Mr MAUNOURY <i>Visite à la permanence Observations portées au registre</i>	Se pose la question de la comptabilité de la SHON bureaux prévue sur le site OVG et avec la convention équilibre Habitat/Activité. Souhaite le maintien de l'immeuble existant, Demande son intégration dans la liste des éléments du patrimoine bâti à préserver.
13/10/2006		Concernant l'ajustement du zonage de l'école Joliot Curie pour son agrandissement Il préconise de ne pas augmenter l'emprise au sol et la hauteur - il ne faut pas empiéter sur la cour - nécessité de maintenir l'espace vert et de jeux.
17/09/06 20/09/06	Mr FORTIER <i>Observations portées au registre + courrier adressé au Commissaire Enquêteur</i>	Propos peu clairs - s'interroge sur le secteur des docks et sur l'implantation d'une école non loin d'un incinérateur polluant Se pose la question de la pertinence de la démolition du bâtiment OVG
18/09/06	Mr et Mme COLBUS 15 rue du Landy <i>Visite à la permanence Observations portées au registre + courrier adressé au Commissaire Enquêteur</i>	Sont propriétaires d'un pavillon au 15 rue du Landy, Sinquiètent d'un éventuel projet de construction de logements sur les parcelles du 11 et 13 rue du Landy (les services n'ont pas été saisis d'un tel projet) qui risque de leur créer des nuisances importantes en terme d'ensoleillement - de vues - de cohérence urbaine (leur pavillon risque de se retrouver en limite d'un projet pouvant monter jusqu'à R+7) Ils mettent en évidence l'incompatibilité de la règle de hauteur avec le bâti existant.
21/09/06	Mr MOMBELLET François 14-16 rue J. J Rousseau <i>Observations portées au registre + courrier adressé au Commissaire Enquêteur</i>	Demande que soit pris en compte la spécificité du quartier du vieux St Ouen, Nécessité de préserver notre patrimoine culturel et historique - le quartier du vieux St Ouen en est un témoignage (extension du périmètre de protection de l'ABF ?) S'interroge également sur l'adéquation de la règle de hauteur avec le tissu existant,

**Observations émises lors de l'enquête publique
du 11 septembre 2006 au 13 octobre 2006**

DATE	NOM	OBSERVATIONS
23/09/06	Mr LEKHAL 05 rue Rabelais <i>Visite à la permanence</i>	S'inquiète de l'apport d'une nouvelle population par les projets de construction ; cette situation modifie le caractère des quartiers et pose le problème des équipements scolaires.
02/10/06	Mr DECROCK Olivier Président de l'Association les Audoniens,com <i>Visite à la permanence Observations portées au registre +remise de documents informatiques</i>	Se pose la question de la compatibilité d'un projet de 10 000m ² de bureaux avec un quartier qui est pour l'essentiel résidentiel Le bâtiment Ouvrard et Villard est un témoignage du patrimoine industriel - il faut donc le préserver. Les logements sociaux envisagés sur le site vont se retrouver enclavés - nécessité de créer une trame viaire (désenclavement)
09/10/06	Mme SORET Joëlle 16 rue J. J Rousseau <i>courrier adressé au Commissaire Enquêteur</i>	Souhaite la préservation du quartier du vieux St Ouen et notamment fait état d'un projet éventuel au 13 rue du Landy - s'interroge sur l'adéquation des règles de hauteur avec le tissu existant. Propose de maintenir les hauteurs existantes du secteur (2 ou 3 étages)
11/10/06	Mme BERNARD Valérie Secrétaire de l'Association de vigilance sur le Patrimoine et l'Environnement de St Ouen (AVIPSO) <i>Visite à la permanence Observations portées au registre +remise de documents informatiques</i>	Regrette que l'information portant sur l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du PLU soit limitée aux obligations légales - Fait état que l'affichage n'était pas présent sur l'ensemble des panneaux municipaux, Concernant le changement de zonage du 2bis rue du Parc - elle s'en félicite cependant elle regrette que les parcelles sises 6 et 8 rue du Parc aient été vendues à la Clinique du Landy . Critique l'extension de la Clinique du Landy qui a eu pour effet d'entraîner de grosses nuisances (perte d'ensoleillement - pollution visuelle - disparition des oiseaux - dénaturaton du quartier) S'interroge sur la pertinence de créer des bureaux sur le secteur OVG (quartier résidentiel - non proximité de transports...) Il aurait été plus pertinent de créer un équipement public - elle s'inquiète du nombre croissant de logements et l'absence de prévision en terme d'équipements. Demande un changement de zonage pour le secteur rue du Landy notamment au niveau du 11 et de 13 propose un classement en zone UB pour limiter les règles de hauteur.
13/10/06	Mme BROTTIER Véronique 14-16 rue J.J Rousseau <i>Visite à la permanence</i>	Emet les mêmes observations que Monsieur MOMBELLETT